

CHARLES GUITTARD

LES SATURNALES A ROME: DU MYTHE DE L'AGE D'OR AU BANQUET DE DECEMBRE.

L'histoire des Saturnales à Rome est liée à la grande réforme qui intervient au début de la deuxième guerre punique, en 217 avant J.-C.¹. La nature de Saturne², divinité chthonienne, au moins à l'origine, est des plus complexes: elle révèle des influences diverses³, étrusques en particulier, comme le montre la présence de *Satre* sur le Foie de Plaisance⁴. Saturne est honoré à Rome depuis l'origine de la cité, comme le confirme la dédicace de son temple au pied du Capitole en 497 avant J.-C., sur l'emplacement d'un lieu de culte plus ancien⁵. La lente et progressive assimilation à Cronos et à Baal explique l'attention accordée à ce dieu à la fin du IIIe siècle⁶ et le regain de son culte à la fin de la République et sous l'Empire. Les fêtes en l'honneur de Saturne, qui gagneront deux jours lors de la réforme julienne du calendrier⁷, finiront par s'étendre sur sept jours à la fin de la dynastie flavienne⁸, rendant ainsi proverbiale l'expression "extendere Saturnalia", dont Pline fait un emploi plaisant dans une lettre à Tacite⁹. Intervenant à un moment crucial du calendrier (solstice d'hiver et commencement de l'année nouvelle), elles resteront une grande manifestation religieuse dans une Rome déjà fortement christianisée et elles bénéficieront encore, à la fin du IVe siècle, de la mise en forme littéraire de Macrobe, qui choisira la forme du banquet littéraire pour évoquer cette fête et en même temps consacrer plusieurs chapitres à son histoire: le banquet devient en la circonstance la forme à travers laquelle est retracée l'histoire des Saturnales, à travers cinq chapitres d'une érudition recherchée¹⁰, qui restent le point de départ de toute étude.

Le banquet est, avec la place et le rôle reconnus aux esclaves, l'élément qui définit et caractérise le mieux les fêtes en l'honneur de Saturne. A l'origine, il n'est question que d'un banquet rituel, le lectisterne, suivi d'un banquet public. Ensuite, les Saturnales donneront lieu, sous la République et l'Empire, à des banquets privés, qui deviendront légendaires au point d'effacer les autres aspects de la fête. Le culte s'organise ainsi autour du banquet, à trois différents niveaux, rituel, public et privé. Comment, à travers l'histoire et l'évolution du culte de Saturne peut-on expliquer ce lien fondamental ? Le mythe de Saturne

¹ Liu. XXII, 1, 19-20. Cf. infra, note 11.

² Sippel, 1848; Frazer, 1900, III, p. 138-146; Nilsson, 1921, 201-211; Albrecht, 1943; Le Glay, 1966, p. 449-478; Guittard, 1976, p. 43-71; Briquel, 1980, p. 131-162; Versnel, 1993, p. 136sq.

³ Piganiol, 1914, p. 114 (origine méditerranéenne); J.A. Hild, art. *Saturnalia* et *Saturnus*, in *DAGR* IV, 2, p. 1080-1083 et p. 1083-1090 (origine indo-européenne); Grenier, 1948, p. 88-89 (Crète); Kretschmer, 1950, p. 65-71 (Phrygie).

⁴ Herbig, 1917, p. 446-459; Grenier, 1946, p. 298.

⁵ Liu. II, 21, 1; cf. Macr., *sat.* I, 8, 1; Dion. Hal. VI, 1, 4. E. Gjerstad (1962, p. 757-762) restitue la chronologie suivante: *fanum* primitif comprenant une simple *ara* (époque de Tullus Hostilius); début des travaux de construction par Tarquin l'Ancien; dédicace par le dictateur Titus Larcus en 497 av. J.-C. Cf. Lugli, 1946, p. 148-151; Coarelli, 1977, p. 166-288; id., 1983, p. 199-226; id., 1974, p. 72-74; Guittard, 1980, p. 159-166.

⁶ R. Bloch, 1976, p. 32-42

⁷ Macr., *sat.* I, 10, 2 et 23; I, 11, 50; Suet., *Cal.* 17; Cass. Dio LIX, 6; LX, 25.

⁸ Martial (XIV, 72) mentionne une durée de sept jours, à côté d'une durée de cinq jours (IV, 88; VII, 53; XIV, 79, 141).

⁹ Plin., *ep.* VIII, 7 (*ego adhuc Saturnalia extendo*).

¹⁰ Macr., *sat.* I, 7-11.

est lié à l'Age d'Or et il existe un lien entre le banquet et l'Age d'Or¹¹, qui relève de l'évidence, lien affirmé depuis les poèmes hésiodiques, même si chez Virgile, qui renouvelle les données grecques en un sens original, le thème du banquet n'est plus au premier plan. C'est plus dans les formes du culte public, avec l'organisation d'un lectisterne et d'un banquet, qu'il faut chercher les raisons de la fortune du thème: mais le lien entre Saturne et l'Age d'Or, établi au niveau du mythe, va se retrouver dans l'organisation de la fête. Comment expliquer cette association qui devient le trait essentiel du culte? Telle est la question à laquelle nous essayerons d'apporter ici quelques éléments de réponse.

La notice la plus précieuse concernant le culte de Saturne, après la mention de la dédicace du temple en 497 av. J.-C. et avant les chapitres érudits que Macrobe consacra à l'histoire des Saturnales, est due à Tite-Live: insérée au début du livre XXII, elle termine le développement consacré aux prodiges et procurations de l'année 217:

"Enfin, alors que l'on était déjà au mois de décembre, on célébra un sacrifice au temple de Saturne à Rome, on décréta un lectisterne -et ce furent les sénateurs qui dressèrent le lit-, ainsi qu'un banquet public; de plus, le cri des Saturnales retentit à travers la ville pendant un jour et une nuit et on enjoignit au peuple de tenir ce jour pour un jour de fête et d'en perpétuer la célébration à l'avenir."¹²

A travers cette notice, qui n'est pas sans poser, au demeurant, de sérieux problèmes de datation, selon le sens que l'on donne à l'expression "postremo decembri iam mense"¹³, on

¹¹ Schmitt Pantel, 1992, p. 439-443.

¹² Liu. XXII, 1, 19-20: *postremo decembri iam mense, ad aedem Saturni Romae immolatum est lectisterniumque imperatum -et eum lectum senatores strauerunt- ac per urbem Saturnalia diem ac nostem clamata populusque eum diem festum habere ac seruare in perpetuum iussus.*

¹³ La notice livienne intervient à la fin de l'énumération des prodiges de l'année 217: d'où les sens de *postremo*, adverbe plutôt qu'adjectif; contra, cf. J. Bayet, qui, dans son *Histoire politique et psychologique de la religion romaine* (1969, p.138) comprend: "le 17 décembre de l'année précédente". A la suite de J. Bayet, R. Bloch (1976, p. 35) comprend également en ce sens: "...certaines des mesures prises au mois de décembre précédant l'année qui nous occupe, en font foi. Dans le court espace de temps séparant en effet la défaite de la Trébie et le désastre de Trasimène, figurent des honneurs exceptionnels rendus au principal dieu du mois de décembre, Saturne. C'est alors que les Saturnales, réjouissances paysannes parmi d'autres, deviennent une des grandes fêtes de Rome." La difficulté a bien été sentie par A. Bouché-Leclercq, dans sa présentation (in *DAGR*, s. v. *Lectisternium*, p. 1009, n.12: "Il y a une difficulté chronologique. C'est après avoir mentionné les lectisternes de 217 que Tite-Live ajoute: *postremo decembri iam mense*..La mention aurait du figurer plus haut (XXI, 62), si elle se rapporte à décembre 218; mais, s'il s'agissait de décembre 217, le *iam* n'aurait plus de sens). Même incertitude dans le chapitre que G. Dumézil consacre à la religion romaine pendant la seconde guerre punique: "Au mois de décembre, on avait fait un sacrifice..." (*RRA* ², p.461). Tite-Live envisage-t-il la fin de l'année 217 ou les derniers jours du mois de décembre de l'année 218? L'expression est en elle-même ambiguë et, pour répondre cette question, il convient de reprendre la chronologie des événements des années 218-217 et le sens d'une expression telle que "postremo decembri iam mense". Cf. G. Vallet (1966), qui précise: "en décembre 217"; Nouilhand, 1989, p. 32 et p. 39, n. 46. Nous pencherions volontiers pour une réforme des Saturnales dans les derniers jours de l'année 218, au cours du dernier mois de décembre, au moment des défaites du Tessin et de la Trébie, en tout cas avant le désastre de Trasimène (juin 217) et le grand lectisterne de la fin de l'année 217 en l'honneur des Douze dieux. Un tel lectisterne individuel se comprend mieux en liaison avec les autres lectisternes individuels de l'hiver 218-217; au moment où Hannibal arrive en Italie, l'attention se porte naturellement vers Saturne, assimilé à Baal. Cf. infra, notes 18 et 22.

voit que la grande innovation rituelle dans le culte de Saturne en 217 consiste en l'institution d'un lectisterne individuel et d'un banquet public. Ce lectisterne s'inscrit dans la lignée des grands lectisternes célébrés dans l' *Vrbs* depuis 399 avant J.-C., lorsque furent honorés Apollon et Latone, Diane et Hercule, Neptune et Mercure. A propos de cette innovation importante, Tite-Live précise le cadre social qui accompagne le festin des dieux¹⁴: les querelles et les hostilités cessent, les tribunaux ferment, on ôte même aux prisonniers leurs chaînes, les portes des maisons restent ouvertes et l'on accueille les étrangers dans le cadre d'une hospitalité généreuse. La première description livienne exprime, à travers un tableau idyllique, un idéal qui évoque irrésistiblement les conditions de l'Age d'Or primitif. Quatre lectisternes seront ensuite célébrés à Rome au cours du IV^e siècle¹⁵, selon une série apparemment homogène, au dire de Tite-Live, qui reste cependant laconique¹⁶. La perte de la deuxième décennie livienne crée un hiatus qui ne reprend qu'à la fin du III^e siècle: toutefois, on peut douter que des lectisternes aient été organisé pendant les années 326-218, les *periochae* liviennes étant muettes sur ce point¹⁷.

C'est au début de la deuxième guerre punique, en 217, qu'eut lieu le plus célèbre : un grand lectisterne de trois jours en l'honneur des douze dieux, Jupiter et Junon, Neptune et Minerve, Mars et Vénus, Apollon et Diane, Vulcain et Vesta, Mercure et Cérès¹⁸. L'originalité, en ce qui concerne Saturne, consiste en un lectisterne individuel, adressé à un dieu indigène ou reconnu comme tel; au cours de l'hiver 218-217, Tite-Live a déjà signalé deux lectisternes individuels, l'un en l'honneur de Juventas¹⁹, en qui l'on reconnaîtra aisément une traduction de l'hellénique Hébé, l'autre, célébré non à Rome, mais à Caeré, en l'honneur d'un dieu qui n'est pas précisé²⁰, peut-être la Fortune du lieu²¹, pour procurer le célèbre et

¹⁴ Liu. V, 13, 6-8: *tristem hiemem siue ex intemperie caeli, raptim mutatione in contrarium facta, siue alia qua de causa grauis pestilensque omnibus animalibus aestas excepit, cuius insanabili perniciem quando nec causa nec finis inueniebatur, libri Sibyllini ex senatus consulto aditi sunt. Duumiri sacris faciundis, lectisternio tum primum in urbe Romana facto, per dies octo Apollinem Latonamque et Dianam, Herculem, Mercurium atque Neptunum, tribus quam amplissime tum apparari poterat stratis lectis placuere. Priuatim quoque id sacrum celebratum est. Tota urbe patentibus ianuis promiscuoque rerum omnium in propatulo posito, notos ignotosque passim aduenas in hospitium ductos ferunt, et cum inimicis quoque benigne ac comiter sermones habitos; iurgis ac litibus temperatum; uinctis quoque dempta in eos dies uincula; religioni deinde fuisse quibus eam opem ditulissent uinciri. Cf. Dionys. Hal. XII, 9,9. Bonne et lucide présentation de ces deux passages, en parallèle, ap. Cèbe, 1985, p.208-209. La source de ces passages est, selon une précision de Denys lui-même, l'annaliste Lucius Calpurnius Piso Frugi (frag. 25 Peter HRR; 27 Chassignet, *L'annalistique romaine, II, L'annalistique moyenne*, Paris, 1999, p. 32 et p. 122-123).*

¹⁵ Le deuxième de la série, après le grand lectisterne de 399, n'est pas mentionné par Tite-Live. Le troisième eut lieu en 364 (Liu. VII, 2, 2: *pacis deum exposcendae causa tertio tum post conditam urbem lectisternium fuit*), le quatrième en 349 (Liu. VII, 27, 1: *eorumque [librorum Sibyllinorum] lectisternium fuit*) et le cinquième en 326 (Liu. VIII,25, 1: *eodem anno lectisternium Romae quinto post conditam urbem iisdem quibus ante plancandis habitum est deis*).

¹⁶ Robiou, 1867, p.403-415; Wackermann, 1888, p. 1-28; Marquardt, 1889, I, p. 54-59; 224; II, p. 38; Pascal, 1893, p. 272-279; Bouché-Leclercq, s. v. *Lectisternium*, in *DAGR III/II*, p. 1006-1012; Wissowa, 1912 [repr. 1971], p.58, 61, 269, 276, 300, 311, 315, 421-423, 428; id., s. v. *Lectisternium*, in *RE*, 1^{ère} sér., XII, 1, col. 1108-1115; Ross Taylor, 1935, p. 122-130; Gagé, 1955, p. 168-179, p.260 sqq.; 403 sqq.; J. van Ooteghem, 1964, p. 390-395; Combet-Farnoux, 1980, p. 43, 142, 251, 312-13, 328, 338, 340,348-350,394-395; Cèbe, 1985, p. 205-221; Serres, 1983, p.195-230; Scheid, 1985, p. 193-206; Champeaux, 1989, p. 263-279; Nouilhan, 1989, p. 27-40; Carré, 1999, p. 67-102.

¹⁷ Dans l'*Ab Vrbe Condita*, il est question de lectisternes à quatorze reprises: V, 13, 6; VII, 27, 1; VIII, 25, 1; XXI, 62, 8 et 9; XXII, 1, 18 et 19; XXII, 10, 9; XXIX, 14, 4; XXXVI, 1, 2; XL, 59, 7; XLII, 30, 8. Cf. D. W. Packard, *A Concordance to Livy*, Harvard University Press, 1968.

¹⁸ Liu. XXII, 10, 9: *tum lectisternium per triduum habitum, decemuiris sacrorum curantibus; sex puluinaria in conspectu fuerunt: Ioui ac Iunoni unum, alterum Neptuno ac Mineruae, tertium Marti ac Veneri, quartum Apollini ac Dianae, quintum Vulcano ac Vestae, sextum Mercurio ac Cereri*.

¹⁹ Liu. XXI, 62, 9: *Romae quoque et lectisternium Iuuentati*. Le lectisterne est accompagné d'une supplication *ad aedem Herculis*: il s'agit du premier exemple d'un lectisterne célébré en l'honneur d'une divinité unique.

²⁰ Champeaux, 1983, p. 185, n. 183.

surprenant prodige des *sortes* amincies²². En 217, un lectisterne individuel sera encore célébré pour Juno Regina sur l'Aventin²³. L'originalité de l'honneur accordé à Saturne ressort clairement de la notice livienne, qui, après avoir distingué le sacrifice²⁴ (*immolatum est*)-accompli *Graeco ritu*²⁵, ce que Tite-Live, à la différence de Macrobe, ne précise pas- du lectisterne, précise le rôle des Sénateurs, qui interviennent, à la place des décemvirs attendus, dans l'organisation matérielle du lectisterne (*lectisternium imperatum, et eum lectum senatores strauerunt*), et ajoute la mention du *conuiuium publicum*²⁶, avant de donner les indications qui concernent les réjouissances. Ces prescriptions ont un caractère général: le peuple devra répéter les festivités du 17 décembre tous les ans (*seruare in perpetuum*), sans limite de temps, même une fois la menace punique écartée. L'historien, dans sa notice, fait clairement allusion au cri *Io Saturnalia*²⁷ que les Romains poussaient en se répandant en foule dans les rues. La remarque touchant les Sénateurs pourrait être un argument en faveur de la participation de ces derniers au lectisterne, ou d'un lien étroit entre lectisterne et banquet public. Il n'est pas précisé si le lectisterne devait être célébré chaque année, en plus du sacrifice annuel, et la documentation est muette sur ce point, alors que la tradition littéraire s'étend complaisamment sur les autres aspects de la fête, sur les banquets privés en particulier. L'unité de la notice, qui se présente comme une *lex sacra* (*populus iussus*), établit un lien indissoluble entre les diverses composantes: elle insiste étrangement sur la perpétuation même du rituel établi en 217. Le banquet public en l'honneur de Saturne est ici mentionné pour la première fois: l'usage peut donc apparaître en 218-217²⁸, peut-être à la suite d'un emprunt.

A l'origine, il n'est question, selon Macrobe, que d'un banquet public, un festin assez libre où la joie se donne libre cours (*conuiuium dissolutum*), célébré au temple de Saturne et suivi de réjouissances populaires dans les rues de Rome (*Saturnalia clamitabantur*)²⁹. Mais, l'extension de la fête sur trois journées va multiplier les réjouissances et la conjonction avec d'autres fêtes, comme les Opalia ou les Sigillaires, voire les Larentalia du 23 décembre, sera

²¹ Bouché-Leclercq, in *DAGR*, s.v. *Lectisternium*, p. 1009.

²² Liu. XXI, 62, 5: *et Caere sortes extenuatas...*; 62, 8: *et lectisternium Caere, ubi sortes adtenuatae erant, imperatum*. Cf. Champeaux, 1989², p. 63-74.

²³ Liu. XXII, 1, 18: *matronaeque pecunia collata, quantum conferre cuique commodum esset, donum Iunoni Reginae in Aventinum ferrent lectisterniumque fieret*.

²⁴ Sur le sacrifice d'un porc à Saturne, cf. Hor., *carm.* III, 17, 14 (*et porco bimestri / cum famulis operum solutis*); Mart. XIV, 70 (*iste tibi faciet bona Saturnalia porcus / inter spumantes ilice pastus apros*); Dionys. Hal. VI, 1; Lucian. *Sat.* 14.

²⁵ Macr., *sat.* I, 8, 2: *habet aram et ante senaculum. Illic Graeco ritu capite aperto res diuina fit, quia primum a Pelasgis, post ab Hercule, eam a principio factitatum putant*; cf. Plut., *Quaest. Rom.*, 11. Cf. Guittard, 1976, p. 46.

²⁶ On doit en tout cas bien distinguer lectisterne et banquet public: cf. Apul., *mund.* 35: *sunt et publicarum epularum apparatus et lectisternia deorum*. Contra, cf. Combet-Farnoux, (1980, p. 329) et Cèbe (1985, p. 211-212): "Il faut, je pense, raisonner sur le fait même que nous nous occupons d'un banquet et que ledit banquet réunissait des convives divins et humains: cette deuxième proposition se déduit de la participation des sénateurs à l'*epulum Iouis*, qui a d'étroites similitudes avec le lectisterne, et de personnages de marque aux théoxénies grecques, que les duumvirs de 399 prirent sûrement pour modèles."

²⁷ Mart. XI, 2, 5; XIV, 70; Macr., *sat.* I, 10, 18.

²⁸ Warde Fowler, 1899, p. 271; discussion ap. Nilsson, 1921, col. 205-206.

²⁹ Macr., *sat.* I, 10, 18: *ex his omnibus colligi potest et uno die Saturnalia fuisse et non nisi quarto decimo Kalendarum Ianuariarum celebrata, quo solo die apud aedem saturni conuiuio dissoluto Saturnalia clamitabantur*

déterminante dans l'évolution de cette manifestation. La dimension plus spécifiquement sociale va alors s'affirmer. La notice concernant l'organisation des Saturnales ne donne aucune précision sur l'organisation de banquets privés: il s'agit d'une poursuite des festivités, après que la foule s'est répandue en liesse dans les rues de Rome pour célébrer Saturne au cri de "Io Saturnalia"³⁰. Il faut supposer un lien entre lectisterne, banquet public et banquet privé. Le rôle du lectisterne paraît avoir été déterminant. R. M. Ogilvie a bien observé que dans sa description du premier lectisterne de 399, Tite-Live est fortement influencé par la célébration des Saturnales à Rome³¹: la fête romaine lui sert en quelque sorte de modèle et il donne ainsi une coloration plus authentiquement nationale à cette institution marquée par l'hellénisme. Il insiste sur l'hospitalité sans limite ni restriction qui caractérise l'événement: "Dans la ville entière, les portes des maisons restant ouvertes, tous les biens étant à la libre disposition de tous, qu'on les connût ou non, on rapporte que l'on recevait les étrangers comme hôtes sans distinction". Il insiste sur ce qui constitue une célébration à titre privé³², en marge de l'honneur exceptionnel accordé aux dieux du lectisterne.

La pratique du lectisterne, en tant qu'elle concerne Saturne, s'inscrit certes dans le recours à ce rituel, à travers une forme de banalisation, en cas de prodiges, au cours des trois grandes crises que traverse Rome pendant la deuxième guerre punique en 217-216, au moment des premières défaites, en 212, pendant l'affaire des *Carmina Marciana*³³, et en 204, lors de l'introduction à Rome de la Magna Mater³⁴. Cette pratique n'est plus ensuite expressément mise en valeur par les sources, moins parce qu'elle tend à disparaître en tant que *remedium* que parce qu'elle s'est, en quelque sorte, banalisée, au point de ne plus retenir l'attention des historiens³⁵. Pour les années 191 et 171 av. J.-C., Tite-Live précise simplement que les consuls, lorsqu'ils entrèrent en charge, procédèrent à des sacrifices de victimes majeures dans les sanctuaires où d'habitude, la plus grande partie de l'année, on offre un lectisterne³⁶. En 179 av. J.-C., lors d'une secousse sismique, les têtes des dieux installés sur des lits de table se tournèrent, un plat d'offrandes à Jupiter tomba de la table et des rats dévorèrent les premiers des olives³⁷: la mention livienne est simplement justifiée par le prodige qui l'accompagne. Quant à la forme du banquet réservée aux déesses, elle trouvera sa plus riche expression lors des Jeux Séculaires augustéens, où cent-dix matrones célébrèrent un sellisterne en l'honneur de Junon et Diane³⁸.

Deux éléments contemporains du renouveau et de l'extension du culte de Saturne conduisent cependant à nuancer cette forme de banalisation de la pratique: le culte de Cybèle et la pratique de l'*epulum Jovis*. L'introduction du culte de la Magna Mater en 204 est un élément qui a pu entraîner une extension des pratiques privées du banquet, au niveau aristocratique du moins, et non pas populaire. Tout d'abord, cette introduction fut l'occasion du dernier grand lectisterne de la deuxième guerre punique³⁹. De plus, avant qu'un temple ne

³⁰ Macr., sat. I, 10, 18; cf. Petr. 58, 2; Mart. XI, 2, 5; Dionys. Hal. VI, 1, 4; Cass. Dio LX, 19, 3.

³¹ Ogilvie, 1970, p. 357-358.

³² Liu. V, 13, 7: *priuatum quoque id sacrum celebratum est. Tota urbe patentibus ianuis promiscuoque usu rerum omnium in propatulo posito, notos ignotosque passim aduenas in hospitium ductos ferunt.*

³³ La notice livienne qui nous livre le texte des prophéties de l'année 212 (Liu. XXV, 12) se termine par une relation qui évoque de manière assez précise la pratique privée des lectisternes: partout, à portes ouvertes, on festoya dans le vestibule des maisons (Liu. XXV, 12, 14); cf. Nouilhan, 1989, p. 33-34.

³⁴ Cousin, 1943, p.15-41.

³⁵ Nouilhan, 1989, p. 34-36.

³⁶ Liu. XXXVI, 1, 2; XLII, 30, 8.

³⁷ Liu. XL, 59.

³⁸ *CIL* VI 32323; G. B. Pighi, 1965, p. 112 et 295-297.

³⁹ Liu. XXIX, 10, 4-12 et 14, 5-14; Ouid., *fast.* IV, 297-378; cf. H. Graillot, *Le culte de Cybèle, mère des dieux, à Rome et dans l'Empire romain*, Paris, 1912.

fût construit, l'aristocratie fut autorisée à célébrer des banquets privés particuliers en l'honneur de la déesse: compte tenu des restrictions de ce culte si étranger au *ritus Romanus*, cette mode ne put toutefois connaître une dimension populaire. Dès la réception de la déesse, les membres de certaines grandes familles, peut-être de la *gens Cornelia*⁴⁰, prirent l'habitude de se réunir autour de banquets tenus chez les uns et chez les autres (d'où leur nom de *mutitationes* ou *dominia*)⁴¹, des banquets si fastueux qu'un sénatus-consulte devra ensuite en limiter les dépenses⁴²: Caton, au témoignage de Cicéron, voyait surtout là une occasion de se réunir et de converser entre amis⁴³, un plaisir presque aristocratique qui fait songer à l'atmosphère que l'on retrouvera plusieurs siècles plus tard dans les *Saturnales* de Macrobe. L'autre rituel mettant en valeur la pratique du banquet consiste dans l'*Epulum Iouis* célébré au Capitole, qui entraîne le création d'un collège spécialisé d'épulons dont le nombre ira même en augmentant⁴⁴. Attesté pour la première fois aux ides de novembre 213, lors des *ludi Plebeii*⁴⁵, mais remontant presque certainement aux origines de la cité⁴⁶, l'*epulum* prend la forme d'un banquet public en l'honneur de Jupiter et de ses parèdres, Junon et Minerve⁴⁷, installées sur de simples *sellae* en contrebas⁴⁸. Lors de l'*epulum Iouis* les sénateurs festoyaient au Capitole⁴⁹ et le peuple dans son ensemble pouvait assister aux réjouissances, à travers une forme évoluée de participation populaire. L'*epulum* est la transposition, dans le culte public, de la *daps* rudimentaire que le paysan offrait à Jupiter Dapalis, sous la forme d'une coupe de vin⁵⁰. On a souligné à cet égard⁵¹ combien l'introduction et la mise en œuvre de la pratique du lectisterne, quelle qu'ait été son origine, ont été facilités par un certain nombre de pratiques rituelles spécifiquement romaines, comme la *daps* offerte à Jupiter⁵², les lits de table dressés avant l'accouchement, pour Picumnus et Pilumnus⁵³.

Toutefois, d'autres dieux ont été honorés par des banquets et des lectisternes, même à titre privé, sans que cette pratique ait entraîné des célébrations comparables aux Saturnales. Les banquets des Arvales⁵⁴ et des Saliens⁵⁵, tout légendaires qu'ils étaient et devenus proverbiaux, ne se sont jamais transposés dans le cadre privé⁵⁶. Seules les Matronalia du 1er mars, comme le souligne le parallélisme que Macrobe ne manque pas d'établir, peuvent

⁴⁰ Selon Ovide (*fast.* IV, 347-348), Scipion Nasica accorda une forme d'hospitalité à la déesse lors de son arrivée à Rome. Le temple de la Magna Mater, accueillie provisoirement dans le temple de la Victoire, ne sera achevé qu'en 191 av. J.-C.

⁴¹ Graillot, 1912, p. 87-92.

⁴² Gell., *NA*, II, 24, 2.

⁴³ Cic., *de sen.* XIII, 15.

⁴⁴ Liu. XXXIII, 42, 1. Les *triumviri epulones* furent institués en 196 pour décharger les pontifes; leur nombre passa à sept, puis à dix

⁴⁵ Liu. XXV, 2, 10: *ludi plebeii per biduum instaurati et Iouis epulum fuit ludorum causa*. Un banquet identique était célébré le 13 septembre lors des *ludi Romani*, et faisait ainsi pendant aux rites de novembre: cf. Liu. XXIX, 38, 8.

⁴⁶ Il passait pour avoir été institué par Numa (Cic., *de orat.* III, 19), ou lors de l'expulsion des rois (Ascon., in Verr., p. 143).

⁴⁷ G. Bloch, s.v. *Epulones*, in *DAGR*, 2, 1, p. 738-743; Bouché-Leclercq, 1871, p. 282-284; Wissowa, 1912, p. 518; Latte, 1960, p. 377-378; Bayet, 1969, p. 137-138.

⁴⁸ Val. Max. II, 1, 2: *Iouis epulo ipse in lectulum, Iuno et Minerua in sellas ad cenam inuitabantur*.

⁴⁹ Liu. XXXVIII, 57, 5: *senatus eo die forte in Capitolio cenantem*; cf. Sen., *Ep.* 95, 72; Suet., *Aug.* 35; Gell. XII, 8, 2; Cass. Dio XXXIX, 30, 4.

⁵⁰ Cato, *agr.* 132: *culignam uini*; Fest. 59 L: *daps apud antiquos dicebatur res diuina, quae fiebat aut hiberna sementi aut uerna*.

⁵¹ Cèbe, 1985, p. 209 et n. 34.

⁵² Cato, *agr.* 50, 131-132; Seru., *ad Aen.* VIII, 175; Cic., *de or.* III, 19, 73.

⁵³ Varro, *De uita populi Romani* 81, 82 a et b, p. 303 Riposati.

⁵⁴ Scheid, 1990, p. 532, 536-543, 566-567, 598-599, 631-636.

⁵⁵ Horat., *carm.* I, 37, 2; II, 14, 26-28; Suet., *Claud.* 33; Apul., IV, 22; Symm., *ep.* I, 23; Tert., *apol.* 39.

⁵⁶ Cf. cependant, pour des réserves, Scheid, 1990, p. 639.

apparaître comme l'équivalent des Saturnales⁵⁷: ce jour-là, les matrones montaient au temple de Juno Lucina sur l'Esquilin, à l'occasion de son *natalis*, tandis que leurs maris priaient, à la maison, *pro conseruatione coniugii* et leur offraient des cadeaux; puis, les matrones servaient à table leurs esclaves, Lydus précisant bien qu'il s'agit des esclaves de sexe masculin⁵⁸. Il faut donc rechercher d'autres raisons, en particulier dans le calendrier.

Le rôle du calendrier a été déterminant pour le sens de la fête, en fournissant un cadre religieux et social propice: le mois de décembre est le mois de Saturne et la succession des fêtes est éclairante sur la nature de Saturne: toutes les fêtes ont un caractère agraire. Les 3 et 4 décembre avaient lieu les fêtes de Bona Dea; le 5, on célébrait les Faunalia et, le 11 du même mois, un *agonium* était accompli en l'honneur de Sol Indiges; le 15 était consacré aux Consualia, fêtes liées à l'ensevelissement des grains, et le 19 était le jour des Opalia en l'honneur de la divinité parèdre de Saturne. Le 23 décembre, le flamme de Quirinus (*flamen Quirinalis*) offre un sacrifice, une *parentatio* à la mystérieuse Larenta ou Larunda⁵⁹. A l'exception de Consus, toutes les divinités concernées figurent dans le canon de la liste des divinités sabines, attribuée à Titus Tatius et dressée par Varron⁶⁰. Les Sigillaires en elles-mêmes ne concernent pas une divinité particulière: de cette fête, étroitement rattachée aux Saturnales⁶¹, Macrobe fournit deux explications, d'inspiration allégorique, fondées sur le rôle civilisateur de Saturne et l'humanisation d'un rituel primitif par des offrandes de substitution⁶²: les chandelles de cire (*cerei*)⁶³ et les statuettes d'argile (*sigillaria*) seraient des substituts de victimes humaines⁶⁴, une explication qui serait de nature à satisfaire les Modernes. Quelle que soit l'origine, les échanges de cadeaux⁶⁵ furent peu à peu soumis à des tentatives de restriction⁶⁶, même s'ils développèrent un commerce actif à Rome⁶⁷, et se trouvèrent intégrés aux invitations qui accompagnaient les Saturnales.

Ce qui caractérise ce banquet, c'est, avec la disparition des contraintes et des hiérarchies sociales, le rôle des esclaves, leur présence non en tant qu'esclaves mais en tant qu'affranchis bénéficiant d'une forme provisoire de liberté. Le banquet apparaît comme la manifestation sociale essentielle des Saturnales à Rome. L'œuvre de Macrobe ne nous offre qu'une expression littéraire très stylisée du banquet des Saturnales, au cours de laquelle des conversations savantes s'échelonnent sur trois journées consécutives entre des représentants de la plus haute aristocratie romaine nostalgique du passé de Rome et peu ouverts aux nouvelles formes d'expression religieuses⁶⁸. Les travaux de J. Flamant⁶⁹ ont mis en valeur les

⁵⁷ Macr., *sat.* I, 12, 7: *seruis cenas apponebant matronae, ut domini Saturnalibus, illae ut principio anni ad promptum obsequium honore suos inuitarent, hi quia gratiam profecti operis exsoluerent.*

⁵⁸ Ioan. Lydus, *De mens.* 3, 22

⁵⁹ Sur le mythe étymologique, cf.: Macr., *sat.* I, 10, 11-17; Plut., *Rom.* 5, 1-10 et *Quaest. Rom.* 35; Aug., *ciu. Dei* VI, 17;

⁶⁰ Varro, *ling.* V, 74: *uouit Opi, florum, Vedioi Saturnoque, Soli, Lunae, Volcano et Summano, itemque Larundae, Termino, Quirino, Vortumno, Laribus, Dianae Lucinaeque.* Cf. Collart, 1954, p. 48-19 et p. 189-192; Evans, 1939, p. 187-189; Zanco, 1961, p. 197-198.

⁶¹ Macr., *sat.* I, 10, 24: *sed Sigillarium adiecta celebritas in septem dies discursum publicum et laetitiam religionis extendit.*

⁶² Macr., *sat.* I, 7, 28-30 (oracle des Pélasges) et 31 (substitution introduite par Hercule); *ibid.*, I, 7, 32 (rôle civilisateur de Saturne).

⁶³ Varro, *ling.* V, 64; P. Fest. 27 L

⁶⁴ Macr., *sat.* I, 11, 48-50.

⁶⁵ Plin., *ep.* IV, 9, 7; Suet., *Aug.* 75; *Claud.* 5; *Vesp.* 19; Mart. II, 85; IV, 46.

⁶⁶ Macr., *sat.* I, 7, 33.

⁶⁷ Gell. *NA* II, 3, 5; V, 4, 1; Suet., *Claud.* 16; *Nero* 28.

⁶⁸ Labriolle, 1934; H. Bloch, 1963; P. de Paolis, 1987.

qualités littéraires de Macrobe, qui s'affirme en digne héritier de Cicéron dans un genre littéraire qui remonte à Platon et Xénophon⁷⁰. Tous les procédés de ce genre littéraire ont été mis en œuvre et exploités avec talent par celui que la Quellensforschung a longtemps tenu pour un piètre compilateur⁷¹. On ne retrouve pas, dans la mise en scène de Macrobe, le trait caractéristique des Saturnales, la liberté des esclaves: les aristocrates ne s'y livrent eux-mêmes à aucun excès et seule le vibrant plaidoyer de Prétextatus reconnaît aux esclaves leur dignité et leur rend le rôle qui doit être le leur dans les Saturnales, ce qui nous vaut les longs développements sur les Saturnales et les esclaves⁷². Quels sont les traits caractéristiques du banquet des Saturnales?

On relève tout d'abord une tenue particulière pour les convives qui revêtent la *synthesis*⁷³, ce qui leur donne une plus grande liberté de mouvement, et le *pileus*, comme symbole de liberté⁷⁴. Aux esclaves était accordée la liberté de s'adonner aux jeux et à la boisson, mais c'est une autre forme de liberté qui était plus sensible à travers l'inversion des rôles autour des lits de table. Ici, il importe de préciser quel était exactement le rôle imparti aux uns et aux autres, aux maîtres et aux esclaves. En fait, les sources mentionnent une participation commune au repas⁷⁵, où le thème de l'inversion des rôles n'intervient qu'en second: le schéma le plus vraisemblable est celui d'un premier service en l'honneur des esclaves et d'un second service pour les maîtres: dans la mise en scène, tardive certes mais ancrée dans une solide tradition, de Macrobe, les esclaves prennent un repas à des tables servies comme pour les maîtres, mais à part, en dehors du cercle des aristocrates lettrés; puis le *praesul* des esclaves vient annoncer que la table est prête pour accueillir les maîtres⁷⁶.

Il faut aussi se demander jusqu'où pouvait aller la légendaire liberté de décembre⁷⁷: si les maîtres servaient leurs esclaves, à table, ceux-ci pouvaient-ils se laisser aller à une totale franchise de langage envers eux, pouvant critiquer leurs vices et leurs travers et se moquer d'eux, les parodier, de même que, lors des cortèges triomphaux, les soldats se moquaient librement de leurs généraux? Le banquet des Saturnales s'inscrit-il dans la tradition latine des vers fescennins et de la *satura*? La tradition proverbiale s'est emparée du thème des Saturnales: cette tradition se retrouve dans des Atellanes qui font allusion aux Saturnales et qui, peut-être, procédaient à des mises en scène et l'on connaît au moins deux Atellanes, une de Novius⁷⁸ et une autre de Mummius⁷⁹, qui en exploitaient les éléments. Que la mise en

⁶⁹ Flamant, 1977, p. 172-232; id., 1968, p.303-319.

⁷⁰ Cf. Martin, 1931.

⁷¹ Wissowa, 1880; Linke, 1880.

⁷² Macr., *sat.* I, 11.

⁷³ Mart. VI, 24: *nil lasciuius est Charisiano: I Saturnalibus ambulat togatus.*

⁷⁴ Mart. XI, 6, 4 (*pileata Roma*); XIV, 1, 2

⁷⁵ Macr., *sat.* I, 11, 1: *quod serui cum dominis uescerentur*; I, 12, 7: *seruis cenas apponebant matronae, ut domini Saturnalibus*; Iust. XLIII, 1, 4: *ob cuius exempli memoriam cautum est ut Saturnalibus exaequato omnium iure passim in conuiuibus serui cum dominis recubant.* Macrobe (*sat.* I, 7, 37) cite des vers des *Annales* d'Accius sur l'origine athénienne des Saturnales et de cette pratique: *exercent epulis laeti famulosque procurant/ quisque suos, nostrisque itidem est mos traditus illinc/ iste ut cum dominis famuli epulentur ibidem* (frag. 3 Morel).

⁷⁶ Macr., *sat.* I, 24, 23: *hoc enim festo religiosae domus prius famulos instructis tanquam ad usum domini dapibus honorant, et ita demum patribus familias mensae apparatus nouatur. Insinuat igitur praesul famulitii cenae tempus et dominos iam uocare.*

⁷⁷ Horat., *sat.* II, 7, 4.

⁷⁸ Macr., *sat.* I, 10, 3: *Novius enim Atellanarum probatissimus scriptor ait: olim expectata ueniunt septem Saturnalia* (P. Frassinetti, *Fabularum Atellanarum Fragmenta*, Turin, 1955, incert. fab. rel. I, p. 72).

⁷⁹ Macr., *sat.* I, 10, 3: *Mummius quoque, qui post Nouium et Pomponium diu iacentem artem Atellanam suscitauit: "Nostris, inquit, maiores, uelut bene multa instituere, hoc optime: a frigore fecere summo dies septem Saturnalia"* (P. Frassinetti, frag. II, p. 78).

scène des Saturnales ait abouti à des formes plus élaborées de dramatisation conformes au génie latin et à la tradition romaine, on en trouve des éléments dans des jeux parodiques: Tacite a su exploiter cette tendance en évoquant le festin des Saturnales au cours duquel Néron a voulu tourner en ridicule son jeune rival Britannicus, qui a su tirer profit de la situation pour s'attirer la pitié des spectateurs en récitant un poème⁸⁰. On ne sait pas en quelles circonstances Auguste s'est livré à la parodie burlesque du banquet des douze dieux qui lui a valu les attaques d' Antoine et des pamphlets anonymes⁸¹: Suétone aurait sans doute précisé s'il s'était agi des Saturnales. Les éléments les plus intéressants sont dans la lettre de Sénèque sur la dignité humaine des esclaves, que l'on retrouve dans toute la tradition, souvent sous forme de plagiat, comme chez Macrobe: selon Sénèque, les esclaves ont continué d'être appelés du nom de *familiaris* dans les mimes (*in mimis*), en quoi il faut entendre une forme de théâtre populaire et il illustre sa pensée par l'exemple des Saturnales, au cours desquelles la maison se transformait en une petite république où les esclaves exerçaient des magistratures et rendaient la justice⁸². La *domus* apparaît ici comme une sorte de microcosme, dans lequel la position des dieux du macrocosme est tenue par les maîtres et les hommes libres. La liberté reconnue aux esclaves n'autorisait pas un excès de licence et les allusions de Sénèque à une mise en scène parodique ne mettent pas en cause les fondements de l'ordre social. Les Saturnales reposent sur un principe d'harmonie, de liberté et non sur un renversement hiérarchique contraignant. L'exemple de Néron, qui en tant que *rex* du banquet, donne des ordres qui excluent toute forme d'outrage et qui, en voulant faire rire de Britannicus, ne croyait pas s'exposer à une telle attaque de la part de Britannicus, illustre pleinement les limites qui étaient consenties à la licence de ces festivités. Les Saturnales, pas plus que la célébration des lectisternes, ne sont l'occasion d'exprimer des revendications sociales: comme le précise J. P. Cèbe⁸³, nuanciant avec raison le point de vue de B. Combet Farnoux⁸⁴, les lectisternes n'ont pas aidé la plèbe dans ses combats pour la liberté et l'égalité des droits. Les Saturnales, qui reposent sur un principe d'abolition (plus que de renversement) des hiérarchies et des différences sociales ont pour effet de consolider l'ordre établi, et non de le remettre véritablement en cause⁸⁵: la mise en scène, la distanciation dramatique, voire l'élément parodique, qui est loin d'être exclu, aide à préserver une forme salutaire d'équilibre. Il y a abolition des liens et de toute forme de contrainte et d'esclavage: une forme de "déliage"⁸⁶. Si les esclaves accédaient temporairement à une forme de liberté, les maîtres semblaient occuper une position comparable à celle des dieux dans le lectisterne. Ils restent les gardiens du culte domestique et ancestral et le lettre de Sénèque comparant la *domus* à une petite république ne

⁸⁰ Tac., *ann.* XIII, 15: *festis Saturno diebus, inter alia aequalium ludicra regnum lusu sortientium, euenerat ea sors Neroni. Igitur ceteris diuersa nec ruborem adlatura,; ubi Britannico iussit exsurgeret progressusque in medium cantum aliquem inciperet, irrisum ex eo sperans pueri sobrios quoque conuictus, nedum temulentos ignorantis, ille constanter exorsus est carmen quo euolutum eum sede patria rebusque summis significabatur.*

⁸¹ Suet., *Aug.* 70: *cena quoque eius secretior in fabulis fuit, quae uulgo dodekatheos uocabatur in qua deorum dearumque habitu discubuisse conuiuas et ipsum pro Apolline ornatum, non Antonii modo epistulae singulorum nomina amarissime annuerant exprobrat, sed et sine auctore notissimi uersus:*

*Cum primum istorum conduxit mensa choragum
Sexque deos uidit Mallia sexque deas
Impia dum Phoebi Caesar mendacia ludit
Dum noua diuorum cenat adulteria,
Omnia se a terris tunc numina declinarunt
Fugit et auratos Iuppiter ipse thronos*

⁸² Sen., *ep.* 47, 14: *dominum patrem familiae appellauerunt, seruos, quod etiam in mimis adhuc durat, familiares. Instituerunt diem festum, non quo solo cum seruis domini uescerentur, sed quo utique honores illis in domo gerere, ius dicere permiserunt et domum pusillam rem publicam esse iudicauerunt.*

⁸³ Cèbe, 1985, p. 207.

⁸⁴ Combet Farnoux, 1980, p. 346-347.

⁸⁵ Gallini, 1970, p. 190-193; Nouilhan, 1989, p. 32.

⁸⁶ Nouilhan, p. 28.

leur reconnaît que le droit d'accomplir des "honores", c'est-à-dire des fonctions et des charges non religieuses, le droit de dire le *jus* et non le *fas*. L'hospitalité ne s'exerce qu'envers les hommes libres et seuls les esclaves de la *domus* sont concernés par le privilège. La licence est bien circonscrite à l'intérieur de la *domus* et ne se répand pas, en ce qui concerne les esclaves, en dehors de la maison.

Dans cette égalité ou dans le renversement des rôles qui se jouaient ou se manifestaient lors de cette fête, les Romains avaient le sentiment de revivre un Age d'Or primitif, comme le suggèrent les récits étiologiques expliquant le rituel. En fait, les sources érudites se fondent sur un règne mythique de Saturne sur le Latium, où après avoir été chassé du ciel par Jupiter, le dieu aurait trouvé refuge, auprès de Janus qui lui aurait accordé l'hospitalité⁸⁷.

On connaît les éléments qui définissent le premier des âges de l'humanité, au temps où la Justice régnait parmi les hommes, lesquels vivaient dans un bonheur parfait, exempts qu'ils étaient de maux, de maladies, de la nécessité de travailler, en parfaite harmonie avec les animaux, dans une nature qui leur procure spontanément tout ce dont ils avaient besoin. C'est Hésiode⁸⁸ qui a donné sa forme au mythe dans un peu moins d'une centaine de vers, dans les *Travaux et les Jours*⁸⁹. Chez Homère, seul le séjour d'Ulysse chez les Phéaciens présente quelque analogie avec les données fondamentales du thème riche d'implications multiples. Et précisément, l'une des caractéristiques de l'Age d'Or consiste dans des banquets continuels, principale activité des hommes: "Ils s'égayaient, selon Hésiode, dans les festins, loin de tous les maux"⁹⁰. Un seul vers, certes, mais qui mérite de retenir notre attention. Hésiode ne livre aucune précision sur la nature de ces banquets ou festins. La consommation de viande devait en être exempte, puisqu'il existe entre les hommes et les animaux une parfaite harmonie qui exclut le versement du sang et la mise à mort des animaux sous quelque forme que ce soit. Il n'est pas question même de quelque commensalité que ce soit entre les dieux et les hommes ni même entre les hommes eux-mêmes: cette idée repose sur une déduction vraisemblable.

Le mythe de Cronos et de l'Age d'Or est présent ensuite chez Platon. C'est moins dans l'eschatologie du *Timée* et du *Critias*, qu'il faut chercher le thème de l'Age d'Or, avec l'Atlantide, que dans ses dialogues politiques, *La République*, *Les Lois* et *Le Politique* où il passe de la rétrospective à la prospective, de la cité engloutie à la cité idéale. Platon évoque l'Age d'Or de Cronos, le règne du Dieu législateur, au livre IV des *Lois*⁹¹ et dans *Le Politique*⁹²: plus que l'abondance et le bonheur harmonieux, Platon souligne la communauté des biens, des femmes et des enfants, l'absence d'états, de famille, de propriété. Ailleurs, au début du livre III des *Lois*⁹³, Platon évoque l'innocence d'une humanité ayant survécu à un cataclysme ou au déluge en des termes qui sont ceux d'un Age d'Or originel. Dans *La République*⁹⁴, le mythe des races vient justifier l'organisation hiérarchique de la cité voulue par Platon: le dieu créateur a mêlé de l'or à la nature de ceux qui commandent et de l'argent à la race des

⁸⁷ Cf. Grimal, 1945, p. 15-121; Brelich, p. 48-94; cf. Ouid., *fast.* I, 233 sqq.; Aurel. Vict. 3; Min. Fel., *Oct.* 23, 9; Macr., *sat.* I, 7, 25-26.

⁸⁸ Cf. Vernant, 1965, p. 19-47.

⁸⁹ Hésiode, *Travaux*, v.109-201.

⁹⁰ Hésiode, *Travaux*, v.115..

⁹¹ Plato, *leg.* IV, 713b-714b.

⁹² Plato, *pol.* 271-272.

⁹³ Plato, *leg.* III, 678-679.

⁹⁴ Plato, *rep.* III, 415.

gardiens de la cité, du fer et de l'airain à la classe des laboureurs et des artisans. Toutefois, Platon précise que l'or et l'argent peuvent échoir aux enfants des laboureurs, aussi bien que le fer et l'airain à ceux des guerriers et des chefs: il incombera aux magistrats d'attribuer à chacun, selon sa nature, le rang qui lui revient dans la cité idéale, sans tenir compte des liens de parenté. En fait, Platon veut réaliser la cité idéale et n'attend pas le retour de l'Age d'Or. Le mythe de l'Atlantide est frappé d'ambiguïté: si les Atlantes jouissent d'une prospérité inégalée, ils sont vaincus par les Athéniens qui ont su se doter des bonnes lois. L'Atlantide est destinée à montrer que l'utopie de *La République* est réalisable.

C'est Virgile⁹⁵ qui va donner à l'Age d'Or sa véritable dimension en inscrivant le mythe à la fois dans l'histoire primitive du Latium et à l'aube d'une ère nouvelle, pendant le Siècle d'Auguste, et en le situant dans l'espace, dans l'espace des hommes et dans le temps de l'histoire⁹⁶. Le thème est présent dès la quatrième Bucolique, la plus célèbre, puisque l'enfant qui annonce le retour de l'Age d'Or a pu être interprété comme le Christ par les Pères de l'Eglise et qu'on a voulu voir en Virgile un prophète annonçant la venue du Christ. La pensée de Virgile se précise dans les *Géorgiques*. Dans le Chant I⁹⁷, il se distingue d'Hésiode, en faisant du mythe le véhicule de l'idée d'un progrès de l'homme. La fin de l'Age d'Or est la condition d'un progrès de l'humanité sous le gouvernement de Jupiter. Dès que les maux font naître le besoin, l'intelligence de l'homme est stimulée par la nécessité et cette intelligence se manifeste sous la forme de l'*ars* qui permet de lutter contre l'hostilité de la nature; en impulsant le progrès humain Jupiter inscrit l'humanité dans le devenir historique absent de l'âge d'or hésiodique. Après avoir évincé les visions grecques dans le chant I des *Géorgiques*, Virgile développe à loisir une conception personnelle dans le Chant II, en deux étapes: l'idéalisation de l'Italie⁹⁸ et l'éloge de la vie des paysans⁹⁹. L'Italie apparaît comme la terre par excellence de l'Age d'Or et les paysans italiens comme les véritables héritiers de la race d'or. L'Age d'Or se confond avec le règne de Saturne dans le Latium, qui voit le développement des techniques de l'agriculture et la royauté de Saturne revient sous la forme nouvelle du principat augustéen, qui voit l'avènement du nouvel âge. On voit apparaître l'homme providentiel, le héros qui incarne l'Age d'Or.

Tout comme le mythe hésiodique de l'Age d'Or a pris sa place dans le fonds légendaire grec, le récit virgilien est rapidement devenu un élément à part entière de la mythologie latine, au point que l'on ne puisse plus déceler son caractère récent. En fait, l'histoire du règne de Saturne est probablement née avec l'*Enéide*: Virgile a construit le mythe à partir d'éléments qui rendaient cette légende possible. Le récit des *primordia*, l'évocation du plus lointain passé et des origines de la cité tend à se parer des thèmes de l'Age d'Or: ainsi, Plutarque, évoquant le règne de Numa, dans un passage où l'on retrouve, comme chez Tite-Live à propos du grand lectisterne de 399, l'empreinte de Calpurnius Pison¹⁰⁰, imagine une Italie primitive, dirigée par un roi pieux et pacifique, où ce ne sont que fêtes, banquets et réceptions entre amis¹⁰¹.

⁹⁵ Carcopino, 1930; Deratani, 1931, p. 128-131; Scott Ryberg, 1958, p. 112-131; Johnston, 1977, p. 57-70; Bollack, 1987; Beaujeu, 1982, p. 186-215; Novara, 1993, p. 24-38; Wifstrand-Schiebe, 1986, p. 43-60.

⁹⁶ Brisson, 1988;1992;1996; Guittard, 1980.

⁹⁷ Verg., *georg.* I, 121-146

⁹⁸ Verg., *georg.* II, 138-176.

⁹⁹ Verg., *geog.* II, 458-540.

¹⁰⁰ Gagé, 1955, p. 171; Cèbe, 1985, p. 208-209.

¹⁰¹ Plut., *Numa* 20.

Le lectisterne est, dans le schéma et l'enchaînement des faits, l'élément central et déterminant: la table a pour effet de lier les hommes aux dieux et les hommes entre eux. La *pax deorum* et la *concordia* qui règnent à la table se réfléchissent au niveau de la cité et des hommes. Du simple sacrifice au banquet privé, l'homme passe du rôle de spectateur (le lectisterne lui permet de voir les dieux, au banquet public, il est invité) à celui d'acteur, puisqu'il invite à table et ses amis et ses esclaves. Mais il faut bien noter que la seule manifestation publique bruyante est le cortège qui crie "Io Saturnalia" jour et nuit. La liberté des esclaves ne sort pas du cadre de la *domus*, elle ne s'exprime pas dans la cité: elle est limitée et les risques de débordement sont de ce fait réduits. Certes, le caractère du dieu, la date et la place de la fête dans le calendrier ont leur importance, mais plus déterminants encore ont été la simultanéité des rites, leur interaction, leur dynamisme dans le schéma qui conduit de la table des dieux à celle des hommes. Le banquet privé qui associe maîtres et esclaves dans la *domus* n'est que la reproduction du banquet associant les dieux et les hommes; à travers cette *concordia*, la position des maîtres et des hommes libres ne se trouve pas plus dévalorisée ou atteinte en ses fondements que les dieux ne subissent une perte de prestige en acceptant de venir banqueter avec les hommes au sein de la cité.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBRECHT J., 1943, *Saturnus, seine Gestalt im Sage und Kult*, diss., Halle, 1943.
- BAYET J. , 1969, *Histoire politique et psychologique de la religion romaine*, 2è éd., Paris, (1^{ère} éd. 1956).
- BEAUJEU J., 1982, L'enfant sans nom de la IV^e *Bucolique*, *REL*, 60, p. 186-215.
- H. BLOCH, 1963, The Pagan Revival in the West at the End of the Fourth Century, dans A. Momigliano, *The Conflict between Paganism and Christianity in the Fourth Century*, Oxford.
- BLOCH R., 1976, *Interpretatio* (IV, *Hannibal et les dieux de Rome*), dans R. Bloch (éd.), *Recherches sur les religions de l'Italie antique*, Genève, p. 32-42.
- BOLLACK M., 1967, Le retour de Saturne (une étude de la IV^e *Eglogue*), *REL*, 45, p.304-324.
- BOUCHE-LECLERCQ A., 1871, *Les pontifes de l'ancienne Rome*, Paris.
- BOUCHE-LECLERCQ A., s. v. *Lectisternium*, in *DAGR* III/II, p. 1006-1012.
- BRELICH A., 1955, *Tre variazioni romane sul tema delle origini*, Rome.
- BRIQUEL D.,1980, Jupiter, Saturne et le Capitole. Essai de comparaison indo-européenne, *RHR*, 198, p. 131-162.
- BRISSON J.P., 1988, Rome et l'âge d'or: Dionysos ou Saturne? *MEFRA*, 100, 2, p. 917-982.
- BRISSON J.P., 1992, *Rome et l'âge d'or. De Catulle à Ovide, vie et mort d'un mythe*, Paris.

- BRISSON J.P., 1996, Jupiter, Dionysos et l'âge d'or aux derniers temps de la république romaine, un débat de société, dans J. Poirier (éd.), *L'âge d'or*, Dijon, p. 63-73.
- CARCOPINO J., 1930, *Virgile et le mystère de la IV^e églogue*, Paris.
- CARRE R., 1999, Quand la cité reçoit les dieux, : les lectisternes à Rome au IV^{ème} siècle avant notre ère, dans *Mythes et représentations de l'hospitalité*, Clermont-Ferrand, p. 67-102.
- CEBE J.P., 1985, Considérations sur le lectisterne, in *Hommage à Jean Granarolo* (Philologie, Littératures et Histoire anciennes, 50, Annales Fac. Lettres et Sciences de Nice), Paris, Les Belles Lettres, p. 205-221.
- CHAMPEAUX J., 1983, *Le culte de la Fortune à Rome et dans le monde romain*, Rome.
- CHAMPEAUX J., 1989¹, "Pietas": piété personnelle et piété collective à Rome, *BAGB*, 3, p. 263-279.
- CHAMPEAUX J., 1989², Sur trois passages de Tite-Live (21, 62, 5 et 8; 22, 1, 11): les "sorts" de Caeré et de Faléries, *Philologus*, 133, p. 63-74.
- COARELLI F., 1977, Il comizio dalle origini alla fine della repubblica, cronologia e topografia, dans *PP*, XXXII, p.166-288.
- COARELLI F., 1983, *Il Foro Romano*, I, Rome.
- COARELLI F., 1974, *Guida archeologica di Roma*, Vérone.
- COLLART J., 1954, Varron, "De Lingua Latina", Livre V, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. 122, Paris, Les Belles Lettres.
- COMBET-FARNOUX A., 1980, *Mercure romain. Le culte public de Mercure et la fonction mercantile à Rome de la république archaïque à l'époque augustéenne*, Rome.
- COUSIN J., 1943, La crise religieuse de 207 av. J.-C., *RHR.*, p. 15-41.
- DERATANI, N., 1931, Virgile et l'Age d'Or, *R. Ph.*, p. 128-131.
- ESTIENNE S., « Vie et mort d'un rituel romain : le lectisterne », in *Hypothèses*, no 1, 1998, p. 15-21.
- ESTIENNE S., « Les dieux à table. Lectisternes romains et représentation divine », in *Nourrir les dieux ? Sacrifice et représentation du divin* (V. Pirenne-Delforge, F. Prescendi) ? Suppl. Kernos, 26, Liège, 2011, p. 43-57.
- FEVRIER C., « Ponere lectos, deos exponere : le lectisterne, une image du panthéon romain ? », in *Roma illustrata*, Presses universitaires de Caen, 2008, p. 143-156
- EVANS E. C., 1939, The Cults of the Sabine Territory, *Papers and Monographs of the American Academy in Rome*, vol. XI.
- FLAMANT J., 1977, *Macrobe et le néo-platonisme latin, à la fin du IV^{ème} siècle*, Leyde.
- FLAMANT J., 1968, La technique du banquet dans les "Saturnales" de Macrobe, *REL.*, p.303-319.
- FRASSINETTI P., 1955, *Fabularum Atellanarum Fragmenta*, Turin.
- FRAZER J. G., 1900, *The Golden Bough*, III, Londres.
- GAGE J., 1955, *Apollon romain. Essai sur le culte d'Apollon et le développement du ritus Graecus à Rome*, Paris.
- GALLINI C., 1970, *Protesta e integrazione nella Roma antica*, Bari.
- GJERSTAD E., 1962, The Temple of Saturn in Rome, Its Date of Dedication and the early History of the Sanctuary, dans *Hommages à Albert Grenier*, *Latomus*, LVIII, 2, p.757-762.
- H. GRAILLOT, 1912, *Le culte de Cybèle, mère des dieux, à Rome et dans l'Empire romain*, BEFAR 107, Paris.
- GRENIER A., 1946, L'orientation du Foie de Plaisance, *Lat.* V, Bruxelles, p. 298.
- GRENIER A., 1948, *Les religions étrusque et romaine*, Paris.

- GRIMAL P., 1945, Le dieu Janus et les origines de Rome, *Lettres d'Humanités*, IV, p. 15-121.
- GUITTARD CH., 1976, Recherches sur la nature de Saturne des origines à la réforme de 217 av. J.-C., dans R. Bloch (éd.) *Recherches sur les religions de l'Italie antique*, Genève, p. 43-71.
- GUITTARD CH., 1980, Saturnia terra, mythe et réalité, *Caesarodunum*, 15 bis, p. 177-186.
- GUITTARD CH., 1980², Saturni fanum in faucibus (Varro, *L. L.* 5, 42): à propos de Saturne et de l'*asylum*, dans *Mélanges P. Wuilleumier*, Paris, p. 159-166.
- GUITTARD CH., « Les Saturnales à Rome: de l'Age d'Or au banquet de décembre, », in *Symposium. Banquets et représentations en Grèce et à Rome* (Colloque "Le Banquet et ses représentations", Toulouse, 7-9 mars 2002). *Pallas* 61, 2003, p. 219-236.
- GUITTARD CH. « La réforme des Saturnales de 218-217 avant J.-C. : un problème de chronologie livienne (Tite-Live XXII, 1, 19-20) », in *Acta Classica Universitatis Scientiarum Debreceniensis XL-XLI, 2004-2005, Mélanges offerts au Professeur L. Havas* (Université de Debrecen, Hongrie), p. 77-94.
- GUITTARD CH., « Aurea aetas » et « Saturnia tellus » dans la poésie virgilienne », in *Clacissismus und Modernität* (Szeged, 11-13 septembre 2003), *Acta Antiqua Archeologica (Acta Universitatis Szegediensis)* Szeged (Hongrie), XXX, 2007, p. 71-90.
- HÖLSCHER F., « Gotterstatuen bei Lectisternien und Theoxenien ? », in *Römische Bilderwerten. Von der Wirklichkeit zum Bild und Zurück*, F. und T. Hölscher (eds), Heidelberg, 2007, p. 27-42
- HERBIG G., 1917, Satre-Saturnus, dans *Philologus*, 74, p. 446-459;
- JOHNSTON P.A., 1977, Vergil's conception of Saturnus, *California Studies in Classical Antiquity*, 10, p. 57-70.
- KRETSCHMER P., 1950, Saturnus, *Die Sprache* II, p.65-71 .
- P. DE LABRIOLLE, 1934, *La réaction païenne. Etude sur la polémique antichrétienne du I^{er} au VI^e siècle*, Paris.
- LATTE K., 1960, *Römische Religionsgeschichte*, Munich.
- M. LE GLAY, 1966, *Saturne Africain, histoire*, Paris.
- LINKE H., 1880, *Quaestiones de Macrobiani Saturnaliorum fontibus*, Diss., Breslau.
- LUGLI G., 1946, *Roma antica, il centro monumentale*, Rome.
- MAHE-SIMON M., *Le rivage grec de l'Italie romaine*, Coll. EFR, 2012.
- MARQUARDT J., 1989, *Le culte chez les Romains*, trad. M. Brissaud, Paris.
- MARTIN J., 1931, *Symposion, Die Geschichte einer literarischen Form*, Paderborn.
- NILSSON M. P., 1921, art. *Saturnalia*, dans *R. E.* 11, 2, 1, col. 201-211
- NOVARA A., 1993, Virgile et l'Age d'Or à venir, une prophétie obstinée et une philosophie politique, *Europe: Virgile*, n° 765-766, janv.-févr. 1993, p. 24-38.
- NOUILHAN M., 1989, Les lectisternes républicains, dans *Entre hommes et dieux: le convive, le héros, le prophète*, Ann. Litt. Univ. Besançon, 391, *Lire les polythéismes 2*, Paris, Les Belles Lettres, p. 27-40;
- OGILVIE R.M., 1970, *A commentary on Livy. Books 1-5*, Oxford, 2^e éd. (1^{ère} éd.1965).
- van OOTEGHEM J., 1964, Lectisterne et supplication, *LEC*, 32, 4, p. 390-395.
- P. DE PAOLIS, 1987, Les Saturnales de Macrobe et l'idéalisation du *Saeculum Praetextati*, *LEC*, 60, p. 291-300.
- PASCAL C., 1893, De lectisterniis apud Romanos, *RFIC*, 22, p. 272-279.

- PIGANIOL A., 1914, *Essai sur les origines de Rome*, Paris.
- PIGHI G.B., 1965, *De Ludis saecularibus*, 2^e éd. Amsterdam.
- RIPOSATI B., 1972, *M. Terenti Varronis de uita populi Romani*, 2^e éd., Milan.
- ROBIOU F., 1867, Recherches sur l'origine des lectisternes, *RA*, 15, p.403-415.
- ROSS TYLOR L., 1935, The *Sellisternium* and the Theatrical *Pompa*, *Classical Philology*, 30, p. 122-130.
- SCOTT-RYBERG I., 1958, Vergil's Golden Age, *T. P. A. Ph. A.*, 89, p. 112-131.
- SCHEID J., 1985, Sacrifice et banquet à Rome. Quelques problèmes, *MEFRA*, 71, p. 193-206.
- SCHEID J., 1990, *Romulus et ses frères. Le collège des Frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des empereurs* (BEFAR 275), Rome.
- SCHMITT PANTEL P., 1992, *La cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, coll. EFR 157, Rome.
- SERRES M., 1983, *Rome. Le livre des fondations*, Paris.
- SIPPEL G., 1848, *De cultu Saturni*, diss. Marburg.
- G. VALLET, 1966, Tite-Live, *Ab Vrbe Condita*, Livre XXII, coll. Erasme, Paris.
- VERNANT J. P., 1965, *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris.
- VERSNEL H. S., 1993, *Inconsistencies in Greek and Roman Religion, 2: Transition and Reversal in Myth and Ritual*, Leyde.
- WACKERMANN, 1888, *Ueber das Lectisternium*, in *Gymn. Progr. Hanau*, p. 1-28.
- WARDE FOWLER W., 1899, *The Roman Festivals of the Period of the Republic*, Londres.
- WIFSTRAND-SCHIEBE M., 1986, The Saturn of the *Aeneid*, tradition or innovation? *Vergilius*, 32, p. 43-60.
- WISSOWA G., 1880, *De Macrobian Saturnaliorum fontibus*, Diss., Breslau.
- WISSOWA G., 1912, *Religion und Kultus der Römer*, Munich, .
- WISSOWA G., s. v. *Lectisternium*, in *RE*, 1^{ère} sér., XII, 1, col. 1108-1115.
- ZAZNCO O. T., 1961, Varrone *L. L.* 5, 74: divinità sabine o divinità etrusche? *SCO*, 10, 1961, p. 188-208.